



Groupe des élus Verts
Grand Toulouse

Contribution des élus Verts du Grand Toulouse au Document d'Aménagement Commercial

le 28 avril 2010

Le Document d'Aménagement Commercial (DAC) de la grande agglomération toulousaine a été approuvé le 17 juin 2009 par le Comité Syndical du SMEAT. Ce document vise à encadrer le développement commercial, au regard des objectifs d'aménagement du territoire et de développement durable. Il fixe les conditions de l'implantation des activités commerciales sur notre agglomération. En cela, il vient répondre à un besoin évident de réglementation.

Les élus Verts sont en accord total avec les principes affirmés dans la première partie de ce document, intitulé « Pour un commerce durable dans la ville » :

- *Revenir à une ville compacte et économe, maillée de centralités urbaines clairement identifiées et renforcées dans leurs fonctions [...] rendre efficaces des mesures d'anticipation et d'adaptation aux changements climatiques à venir.*
- *L'objectif de proximité se double ici d'un objectif de mixité, qui passe alors par le retour à un commerce intégré à la ville, rompant avec les zones monofonctionnelles à accès automobile, aujourd'hui suffisamment présentes dans la Grande Agglomération Toulousaine.*
- *Répondre à ce défi doit conduire à mettre en oeuvre une politique volontariste, notamment en matière de formes urbaines et de dessertes.*
- *Un urbanisme commercial renouvelé passe donc par la promotion d'un maillage commercial en pôles intermédiaires, intégrés aux tissus d'habitat ancien, et accompagnant le développement de nouveaux quartiers sous maîtrise publique.*

à partir de ces constats, le SMEAT affiche les souhaits que voici :

- *Privilégier les développements dans les nouveaux lieux de densité en pôle de proximité ou en pôle intermédiaire,*
- *Anticiper l'évolution de l'évasion en vente à distance en préférant un élargissement de gamme plutôt qu'un accroissement de surfaces de vente existantes,*
- *Développer le maillage de centre-ville et de centre-bourg en produits spécialisés par une diversification de l'offre en gammes et en produits,*
- *Assurer l'attractivité de l'hypercentre de Toulouse par une offre très spécialisée,*
- *S'appuyer sur l'existence de desserte de qualité, la proximité des lieux de travail et d'habitation pour définir les nouveaux lieux du commerce.*

Densifier la ville, défendre une offre de proximité, implanter des supermarchés sous réserve de leur accessibilité par des transports en commun performants : nous, élus Verts, ne pouvons que nous réjouir de ces principes, que les écologistes portent depuis longtemps !

De l'approbation de ce document découle l'arrêt des projets les plus démesurés, tels que celui des Portes de Gascogne. Et cela représente une avancée évidente vers une plus grande cohérence territoriale et vers la reconquête d'une offre commerciale de proximité, au plus près des besoins du territoire.

Cependant, nous déplorons que ce document n'aille pas plus loin dans ses recommandations en matière d'aménagement. Ainsi, il est regrettable que les deuxième et troisième parties de ce document ne viennent pas concrétiser les principes énoncés dans la première partie. Le DAC permet donc *in fine* une extension conséquente de l'offre en surfaces commerciales dont le territoire est déjà richement doté. Il se contente en effet d'apporter une limitation à l'extension des hypermarchés existants ainsi qu'à l'implantation de nouvelles surfaces commerciales - et non de les conditionner à l'existence d'une desserte en transport en commun en site propre.

Nous faisons donc le constat des insuffisances de ce document qui n'entend pas mettre un arrêt à la croissance de l'offre en matière de grandes surfaces commerciales, déjà pléthorique sur notre agglomération, ni lutter contre l'augmentation du flux automobile qui est son corollaire direct.

Pour les Verts, favorables à la revitalisation du commerce de proximité, cette possibilité d'extension des grandes surfaces est en contradiction avec l'objectif affiché. C'est pourquoi les élus Verts du SMEAT se sont abstenus lors de l'approbation de ce document. Ils ont ainsi évité de sanctionner un document qui constitue cependant, au regard des principes qu'il énonce, une avancée majeure pour notre agglomération.

Les élus Verts approuvent donc ce document. Ils auraient cependant souhaité qu'il soit plus contraignant, afin de limiter plus fortement l'extension des surfaces commerciales et la création de projets commerciaux de grande ampleur (supérieurs à 5000 m² de surface de vente), mais aussi de conditionner ces projets à l'existence d'un transport en commun en site propre. Cela aurait en effet permis de mettre en cohérence les principes annoncés dans le DAC et la réglementation proposée par ce même document.